



COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE LANCEE SUITE AU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2020 DU GAL PAYS D'ALENÇON DU 19 DECEMBRE 2019 A ALENÇON

Membres ayant répondu à la consultation écrite arrêté le 7 janvier 2020 :

Collège public (6 membres présents) :

Régis CHEVALLIER, Président du GAL du Pays d'Alençon – Titulaire
Micheline CHOLLET, Conseillère Communautaire de la CDC des Sources de l'Orne – Titulaire
Jean-Marie FIRMESE, Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon – Titulaire
Jérôme LARCHEVEQUE, Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon – Titulaire
Gérard LURCON, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Alençon – Titulaire
Michel SALMON, Conseiller Communautaire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe – Titulaire

Collège privé (7 membres présents) :

Catherine DESMOTS, Présidente de la Mission Locale du Pays d'Alençon – Suppléante
Patrick FROUARD, Administrateur de la Fédération Familles Rurales de l'Orne – Titulaire
Gilles HAVARD, Délégué aux relations territoriales au sein du Groupe La Poste – Titulaire
Laurence LUBRUN, Administratrice de la Chambre d'Agriculture de l'Orne – Titulaire
Rémy MESNIL, Membre du CLE Initiative Orne du Pays d'Alençon – Titulaire
François ROBLIN, Directeur du CAUE de l'Orne – Titulaire
Dominique VONTHRON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Calvados-Orne – Délégation Orne – Titulaire

Nombre de membres ayant répondu à la consultation écrite : **13 dont 7 appartenant au collège privé.**

Pour respecter la règle du double quorum, au minimum 11 membres doivent répondre à la consultation écrite dont 6 au moins appartiennent au collège privé.

La règle du double quorum étant respectée, les décisions prises lors de la consultation écrite lancée suite au comité de programmation du 19 décembre 2019 sont par conséquent valides.

Ordre du jour :

1. Point sur la rencontre avec le Président de la Région Normandie le 17 décembre 2019
2. Etat de la mise en œuvre du programme LEADER
3. Ventilation de l'enveloppe réservataire obtenue de 127 754 €
4. Proposition de modifier la fiche action 6 en ajoutant une nouvelle dépense
5. Examen de 4 dossiers pour un avis d'opportunité
6. Examen d'un dossier pour un avis définitif
7. Questions diverses

Il est rappelé que les membres délibérants présents au comité de programmation s'engagent

- à faire connaître au Président du comité toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts
- à ne pas prendre part à la décision relative aux opérations sur lesquelles ils se trouveraient en situation de conflit d'intérêts.

Le diaporama présentant les différents points à l'ordre du jour est annexé à ce présent compte rendu.

I. POINT SUR LA RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA REGION NORMANDIE LE 17 DECEMBRE 2019

Comme les chiffres l'indiquent, le Pays d'Alençon est situé dans la moyenne régionale avec un taux de programmation de 40% et un taux de paiement de 18%. Afin de respecter les délais de mise en œuvre du programme LEADER, la Région a fixé aux GAL normands pour la fin de l'année 2020 des objectifs ambitieux ; 70% de programmation et 33% de paiement. Théoriquement, le GAL Pays d'Alençon est dans la capacité de les atteindre. Néanmoins, nous constatons des délais de mise en œuvre rallongés pour les projets nécessitant une procédure de marché public. La cellule d'animation LEADER sera vigilante et alertera les porteurs de projet sur ces délais ainsi que sur le respect des procédures de marché public, point de vigilance signalé par les services de la Région.

Concernant les délais, la décision du comité de programmation du 24 juin 2019 est rappelée, à savoir la transmission au GAL, par le porteur de projet, de son dossier de demande de subvention, dans les 6 mois suivant la réception du courrier d'avis d'opportunité favorable (le comité de programmation pouvant désélectionner le projet en l'absence de motifs pertinents expliquant le retard de transmission). Quatre dossiers concernés par ce dépassement de délai ont sollicité un report (dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable lors du comité de programmation du 24 juin 2019) :

- CUA : « Construction d'une base d'accueil dans le cadre de la mise en place de la station de trail du massif d'Ecouves »
- CdC Vallée de la Haute-Sarthe : « Construction d'un dojo à Courtomer » et « Création d'une maison des apprentis »
- Sainte-Scolasse sur Sarthe : Aménagement de commerces dans le cœur du bourg »

Les membres présents du Comité de programmation acceptent la demande de report pour ces 4 projets (un nouveau délai de 6 mois est accordé).

En réponse à la demande des GAL normands de reporter la date de fin de programmation, le Président de la Région a annoncé un report d'un an de la programmation, soit au 31/12/2021. Le dernier comité de programmation LEADER devra être organisé au plus tard le 1^{er} octobre 2021 (au regard des délais de conventionnement).

Toujours dans un souci d'optimisation de la consommation du programme LEADER, les GAL ont la possibilité de sur-programmer dans la limite de 5% de leur enveloppe, de transférer partiellement ou totalement leur enveloppe « Coopération » vers les 2 autres mesures « 19.2 Projets locaux » et « 19.4 Animation du GAL », et pour terminer de redonner une partie de leur enveloppe LEADER s'ils estiment être dans l'incapacité de la consommer dans sa totalité.

Afin d'étudier la situation de chaque GAL, un dialogue de gestion est prévu fin janvier 2020 entre la Région et chaque GAL.

II. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER DU GAL PAYS D'ALENÇON

➤ **Cas des projets en sous réalisation au moment du paiement_** – réintégration du FEADER programmé dans l'enveloppe globale LEADER du GAL Pays d'Alençon

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Aide LEADER programmée	Coût Réalisé	Aide LEADER versée	Réintégration
Forum des métiers du numérique	CCI Portes de Normandie – délégation Orne	17 620,92 €	10 281,81 €	16 898,67 €	9 559,56 €	722,25 € dans la fiche action 5
Redynamiser l'hyper centre d'Alençon	CCI Portes de Normandie – délégation Orne	41 307,95 €	31 290,36 €	26 520,05 €	19 456,02 €	11 834,34 € dans la fiche action 8

⇒ **Les membres ayant répondu à la consultation écrite suite au comité de programmation valident les ajustements présentés et réintègrent 12 556,59 €.**

↪ Etat du programme LEADER en quelques chiffres

- ▶ 40% de programmation : 24 dossiers programmés pour un montant LEADER de 965 402 €
- ▶ 18% de paiement : 13 dossiers payés pour un montant LEADER de 439 790 €
- ▶ 26 dossiers ayant obtenu un avis d'opportunité favorable en attente d'instruction pour un montant LEADER de 1 231 875 €
- ▶ Disponibilités théoriques de l'enveloppe LEADER 166 571 €

III. VENTILATION DE L'ENVELOPPE RESERVATAIRE OBTENUE DE 127 754 €

L'enveloppe LEADER du GAL Pays d'Alençon est portée à **2 437 153 €** suite à l'obtention d'une enveloppe réservataire de 127 754 €. Cette enveloppe doit être ventilée entre les fiches actions du programme pour poursuivre sa mise en œuvre.

Comme nous le constatons dans le tableau de la diapo page 7, la fiche action 7 « S'appuyer sur des équipements structurants » est déficitaire de 81 481 € c'est-à-dire le montant LEADER des avis d'opportunité favorables est supérieur aux disponibilités financières de la fiche action. Aussi, cette fiche devra être ré-abondée au minimum de ce montant.

Au regard de l'incertitude sur la mise en œuvre de certains projets voire de l'inéligibilité lors de l'instruction, Monsieur Chevallier propose de procéder à la ventilation de l'enveloppe réservataire au prochain comité de programmation prévu début mars 2020.

⇒ **Les membres ayant répondu à la consultation écrite suite au comité de programmation valident le report de la ventilation de l'enveloppe réservataire au prochain comité.**

IV. PROPOSITION DE MODIFIER LA FICHE ACTION 6

L'hôpital de Sées envisage l'acquisition d'un mini-bus adapté à leurs publics pour développer l'offre de services proposés aux résidents de l'EHPAD ainsi qu'au public accueilli à l'accueil de jour, l'objectif étant de proposer des sorties aux résidents et d'organiser un transport collectif pour accéder plus facilement à l'accueil de jour. Ce projet s'inscrit dans la fiche action 6 « construire un territoire solidaire » en développant des services adaptés aux besoins des publics spécifiques.

La dépense de matériel roulant n'est pas spécifiquement inscrite en dépense éligible aussi, nous proposons de l'ajouter sous l'intitulé suivant « acquisition de matériel roulant neuf » (ce matériel devant être utilisé sur le périmètre du GAL du Pays d'Alençon).

- ⇒ **Les membres ayant répondu à la consultation écrite suite au comité de programmation valident l'ajout de la dépense suivante « acquisition de matériel roulant neuf » dans la fiche action 6.**

V. EXAMEN DE 4 DOSSIERS POUR UN AVIS D'OPPORTUNITE

Avant l'examen du dossier pour avis d'opportunité, une présentation du projet est faite aux membres du comité (cf. guide de réunion – fiche de présentation de chaque dossier). Ensuite, la proposition de notation du dossier formulée par la cellule d'animation LEADER est indiquée aux membres du comité de programmation avant qu'ils donnent leur avis.

❖ Dossier « Création d'un espace associatif » - Commune de Saint Rémy des Monts

Analyse du comité de programmation LEADER

- | | |
|---|--------------------|
| ○ Contribution du projet au programme LEADER
<i>(Projet non situé sur un pôle*)</i> | 0 sur 4 |
| ○ Périmètre et innovation
<i>(Rayonnement supra-communal, projet développant l'offre actuelle dans un équipement adapté et favorisant le développement d'emploi)</i> | 2,5 sur 6 |
| ○ Dimension partenariale du projet
<i>(Projet défini avec l'appui des associations et des habitants)</i> | 3 sur 5 |
| ○ Faisabilité technique et économique du projet
<i>(Projet répondant à un constat qui bénéficie d'un plan de financement réaliste, coût de fonctionnement pris en charge par la commune)</i> | 4 sur 5 |
| ○ Fiche action 7 : S'appuyer sur des équipements performants
<i>(Projet répondant aux normes minimales de performance énergétique, s'inscrivant dans une démarche durable, des clauses sociales envisagées dans le marché, un équipement accessible en centre-bourg et desservi par une ligne de bus et le TAD de la CDC Maine Saosnois)</i> | 5 sur 10 |
| TOTAL | 14,5 sur 30 |

- ⇒ **Ajournement de l'avis d'opportunité des 13 membres ayant répondu à la consultation écrite suite au comité de programmation LEADER.** Des précisions sont demandées sur les modalités de fonctionnement de ce nouvel équipement.

❖ Dossier « Réhabilitation d'un local technique en salle communale » - commune de Commerveil

Analyse du comité de programmation LEADER

- | | |
|---|-------------------|
| ○ Contribution du projet au programme LEADER
(Projet non situé sur un pôle*) | 0 sur 4 |
| ○ Périmètre et innovation
(Rayonnement communal, projet récurrent sur le territoire et participant au maintien d'emploi) | 0,5 sur 6 |
| ○ Dimension partenariale du projet
(Projet défini avec l'appui des associations et des habitants) | 3 sur 5 |
| ○ Faisabilité technique et économique du projet
(Projet répondant à un constat qui bénéficie d'un plan de financement réaliste, pas de précision sur le budget de fonctionnement) | 2 sur 5 |
| ○ Fiche action 7 : S'appuyer sur des équipements performants
(Projet répondant aux normes minimales de performance énergétique, un équipement accessible en centre-bourg desservi par le TAD de la CDC Maine Saosnois, manque de renseignements sur les modalités de fonctionnement) | 1 sur 10 |
| Total | 6,5 sur 30 |

⇒ **Avis d'opportunité défavorable des 13 membres ayant répondu à la consultation écrite** du comité de programmation LEADER.

❖ Dossier « création d'un tiers-lieu rural et intergénérationnel » - commune de Montmerrei

Analyse du comité de programmation LEADER

- | | |
|---|--------------------|
| ○ Contribution du projet au programme LEADER
(Projet non situé sur un pôle*) | 0 sur 4 |
| ○ Périmètre et innovation
(Rayonnement supra-communal, projet innovant de créer un lieu fédérateur proposant différentes activités, type tiers-lieux rural, projet participant au maintien d'emploi) | 3,5 sur 6 |
| ○ Dimension partenariale du projet
(Projet défini avec l'appui de nouveaux partenariats) | 4 sur 5 |
| ○ Faisabilité technique et économique du projet
(Projet répondant à un constat qui bénéficie d'un plan de financement réaliste, pas de précision sur le budget de fonctionnement) | 2 sur 5 |
| ○ Fiche action 7 : S'appuyer sur des équipements performants
(Projet allant au-delà du BBC rénovation, manque de renseignements sur les modalités de fonctionnement) | 3 sur 10 |
| TOTAL | 12,5 sur 30 |

⇒ 10 membres ayant répondu à la consultation écrite du comité de programmation LEADER ont ajourné l'avis d'opportunité et 3 ont émis un avis d'opportunité défavorable.

⇒ **Ajournement de l'avis d'opportunité des membres ayant répondu à la consultation écrite** du comité de programmation LEADER. Des précisions sont demandées sur les modalités de fonctionnement de ce nouvel équipement, la nature de l'engagement attendu des acteurs associatifs, le rôle de la commune dans le fonctionnement de l'équipement, le positionnement de l'EPCI sur le projet.

❖ Dossier « Création d'un gîte de groupe de 12 personnes labellisé Accueil de jour » - commune de Saint Aubin d'Appenai

Analyse du comité de programmation LEADER

- Contribution du projet au programme LEADER 0 sur 4
(Projet non situé sur un pôle)*
- Périmètre et innovation 5 sur 6
(Rayonnement supra-intercommunal, 1^{er} gîte de groupe labellisé Accueil vélo sur le territoire du Pays d'Alençon, projet développant l'emploi)
- Dimension partenariale du projet 4 sur 5
(Projet défini avec l'appui de nouveaux partenariats)
- Faisabilité technique et économique du projet 5 sur 5
(Projet s'appuyant sur une étude du PNR, projet qui bénéficie d'un plan de financement réaliste, un coût de fonctionnement envisagé en adéquation avec les moyens de la commune en sachant que des recettes seront perçues)
- Fiche action 9 : Structurer une offre touristique de proximité 8 sur 10
(Projet en complémentarité avec l'offre existante d'hébergement qui repose sur une démarche partenariale, projet s'inscrivant dans une démarche environnementale et recherchant la qualification de l'offre avec le label Accueil vélo)

TOTAL

22 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable des 12 membres ayant répondu à la consultation écrite** du comité de programmation LEADER.

⇒ Monsieur Salmon, maire de la commune de Saint Aubin d'Appenai, n'a pas émis d'avis sur ce dossier.

***définition d'un pôle**

La liste des pôles du Pays d'Alençon a été établie à partir de la Base Permanente des Equipements définie annuellement par l'INSEE : une commune est qualifiée de « pôle » lorsqu'elle comprend sur son territoire au moins la moitié des équipements et services compris dans la gamme de proximité définie par l'INSEE (services utilisés quotidiennement, tels que : boulangerie, boucherie, épicerie-supérette, pharmacie, point de contact postal...). La diversité, la densité et la concentration de l'offre d'équipements et services garantit son caractère structurant et attractif, et ainsi la capacité à répondre aux besoins de la vie courante de la population de la commune et des communes environnantes.

VI. EXAMEN D'UN DOSSIER POUR UN AVIS DEFINITIF

❖ Dossier « Création de 3 aires de camping-car » - CDC Vallée de la haute Sarthe

Pour rappel : avis d'opportunité favorable au comité de programmation LEADER du 29/05/2017 (Grille de sélection : 23/30).

Rapport d'instruction validé le 9 décembre 2019

Budget prévisionnel :

Dépenses éligibles	HT	Recettes	HT
Matériels - Equipements	32 164,50 €	UE – LEADER	15 000,00 €
		Etat – réserve parlementaire	4 430,00 €
		CD Orne	5 000,00 €
		Autofinancement	7 734,50 €
TOTAL HT	32 164,50 €	TOTAL HT	32 164,50 €

⇒ **Avis définitif favorable des 12 membres ayant répondu à la consultation écrite** du comité de programmation LEADER pour octroyer une aide **FEADER de 15 000 €** à la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

⇒ Monsieur Salmon, Conseiller communautaire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe, n'a donc pas émis d'avis définitif sur ce dossier.

VII. QUESTIONS DIVERSES

⇒ Le prochain comité LEADER est prévu le 2 mars 2020 à 17h30.